

Château-d'Oex, le 27 mai 2011  
N/réf. : Municipalité\L-PPA : A La Tonnaz  
(plan de quartier) + Publications/EM/dh

**A FAIRE PARAÎTRE DANS :**

- **JOURNAL DU PAYS-D'ENHAUT  
DU JEUDI 09 JUIN 2011**
- **FEUILLE DES AVIS OFFICIELS  
DU MARDI 07 JUIN 2011**
- **PILIER PUBLIC**

**COMMUNE DE CHATEAU-D'OEX**

**PLAN PARTIEL D'AFFECTION  
« A LA TONNAZ 2 »**

Conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (art. 57 LATC) du 04 décembre 1985, la Municipalité de Château-d'Oex soumet à l'enquête publique, du 08 juin au 07 juillet 2011

***le plan partiel d'affectation « A La Tonnaz 2 »***

lequel comprend la délimitation des forêts conformément aux articles 10 et 13 LFO, le règlement sur le plan partiel d'affectation et la demande de défrichement.

La municipalité met en consultation durant le même délai le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT.

Le dossier est déposé au greffe municipal où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture (lundi au vendredi de 07 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00).

Les observations ou oppositions éventuelles peuvent être consignées directement sur la feuille d'enquête ou formulées, par écrit sous pli recommandé, à l'adresse de la municipalité, pendant la durée de l'enquête publique.